Accès aux restitutions avec identifiant Pasrel

Pour qui?

les institutions nationales,

les agences régionales de santé,

les établissements de santé et les établissements médicosociaux

les fédérations hospitalières et médicosociales

Comment y accéder ?

Avec un identifiant Pasrel incluant une habilitation « lecteur ScanSanté »

Vous avez un identifiant Pasrel mais pas l'habilitation « lecteur ScanSanté »

Connectez-vous à la <u>plateforme d'accès aux services en ligne (Pasrel)</u> et demandez la dans votre compte :

• Domaine : ScanSanté

• Rôle: lecteur

Votre demande sera traitée par les administrateurs de votre organisme. <u>Merci de vous rapprocher d'eux en cas de besoin.</u>

Vous n'avez pas d'identifiant PASREL

<u>Créez un compte utilisateur,</u> en demandant le domaine « ScanSanté » et précisez en commentaire « lecteur ScanSanté » **voir le** <u>tutoriel de création de compte</u>